

Les financements de l'Etat



Un cadre privilégié : les PAPI

- **Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) dit Fonds Barnier**

Ligne : Études et travaux ou équipements de prévention ou de protection contre les risques naturels

- **Crédits Budgétaires Etat**

Taux maximums :

50 % pour les études

50 % pour les travaux de prévention

40 % pour les travaux de protection



Dans le cadre d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI)



Communes couvertes par un Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN)